

Orientations pour les panels de citoyens nationaux dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe

La déclaration commune sur la conférence sur l'avenir de l'Europe prévoit l'organisation de panels de citoyens européens. En outre, selon la déclaration commune, "*chaque État membre ou chaque institution peut organiser des événements supplémentaires, en fonction de ses spécificités nationales ou institutionnelles, et apporter d'autres contributions à la conférence, telles que des panels de citoyens nationaux ou des événements thématiques rassemblant les contributions de différents panels*". Il est indiqué dans la déclaration commune que "*[l]es événements nationaux et européens s'inscrivant dans le cadre de la conférence seront organisés conformément à une série de principes et de critères minimaux reflétant les valeurs de l'UE, qui devront être définis par les structures de la conférence*".

Dans ce contexte, les organisateurs d'événements doivent souscrire à la charte de la conférence et les participants doivent y adhérer.

Les orientations décrites ci-dessous s'inspirent des principes de bonne délibération, définis notamment dans un rapport de l'OCDE qui a examiné des centaines d'études de cas sur les processus délibératifs,¹ et visent à aider les États membres qui ont l'intention d'organiser des panels de citoyens aux niveaux national, régional ou local.

NB: Les événements nationaux, autres que les panels de citoyens, doivent être organisés conformément à la finalité et aux principes de la conférence, de manière ouverte, transparente et inclusive. Des lignes directrices spécifiques sur la manière d'organiser de tels événements sont disponibles sous la forme de boîtes à outils sur la plateforme numérique multilingue et, en particulier, dans le "Guide étape par étape pour les organisateurs d'événements"². Le document propose également des exemples de formats d'événement qui pourraient inspirer et guider le choix des États membres. Un guide spécifique sur la manière de rendre les événements inclusifs est également disponible sur la plateforme.

1) Finalité

Les panels doivent avoir une finalité et un objectif clairs: "*l'objectif doit être défini comme une tâche claire et est lié à une question d'intérêt public précise. Il est formulé de manière neutre comme une question en langage clair*". Le rôle des citoyens et l'influence de leurs contributions doivent être clairs. Il convient de faire référence au processus global de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

La plateforme numérique multilingue de la conférence sur l'avenir de l'Europe propose des suggestions de thèmes, mais les États membres sont libres de choisir tout autre thème lié à l'Union européenne qu'ils jugent importants. D'après la déclaration commune sur la conférence sur l'avenir de l'Europe, le champ de la conférence devrait refléter les domaines dans lesquels l'Union européenne est compétente pour agir ou dans lesquels l'action de l'Union européenne bénéficierait aux citoyens européens. Enfin, la finalité des panels est de formuler des recommandations collectives sur des thèmes spécifiques liés à l'avenir de l'Europe.

2) Suivi

"*L'autorité publique donnant mandat doit s'engager publiquement à répondre aux recommandations des participants ou à y donner suite en temps utile.*" Les mesures nationales de diffusion et de coordination susceptibles d'assurer l'adoption et la visibilité des résultats des panels de citoyens nationaux renforceront l'intégration des actions nationales/régionales/locales dans le processus plus large de la conférence. Cela est d'autant plus vrai que des discussions similaires pourraient se chevaucher, d'une part, au niveau local/national et, d'autre part, au niveau de l'UE.

¹ Rapport disponible à l'adresse suivante: <https://www.oecd.org/gov/open-government/innovative-citizen-participation-new-democratic-institutions-catching-the-deliberative-wave-highlights.pdf>. Les citations figurant dans le présent texte sont extraites de la section de ce rapport consacrée aux principes tirés des bonnes pratiques applicables aux processus délibératifs pour la prise de décision publique.

² [Comment organiser un événement? - Conférence sur l'avenir de l'Europe \(europa.eu\)](#)

Dans leur déclaration commune, les trois institutions européennes se sont engagées à répondre aux recommandations formulées par les participants: *"Les résultats finaux de la conférence seront présentés dans un rapport qui sera adressé à la présidence conjointe. Les trois institutions examineront rapidement comment donner suite efficacement à ce rapport, chacune dans les limites de sa propre sphère de compétences et conformément aux traités."*

3) Transparence

"Le processus délibératif doit être annoncé publiquement avant son lancement. Le déroulement du processus et tous les documents [...] doivent être mis à la disposition du public en temps utile." La plateforme numérique multilingue de la conférence est le pôle principal pour les événements, contributions et informations liés à la conférence, garantissant ainsi la transparence. Toutes les contributions doivent être publiées sur la plateforme numérique multilingue <https://futureu.europa.eu/>, qui rassemble toutes les contributions destinées aux panels de citoyens européens et à l'assemblée plénière de la conférence, ainsi qu'à d'autres activités et événements connexes.

La déclaration commune prévoit que les recommandations des panels de citoyens nationaux et européens sont débattues par l'assemblée plénière de la conférence. Outre la plateforme, les États membres pourraient utiliser les structures institutionnelles existantes de l'Union pour communiquer les résultats des panels de citoyens nationaux.

4) Inclusivité

"L'inclusion doit être réalisée en envisageant la manière d'associer les groupes sous-représentés". "La participation doit également être encouragée et soutenue au moyen de la rémunération, du paiement des dépenses et/ou de la fourniture ou du paiement de services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées", ainsi que par la fourniture du soutien et de l'assistance nécessaires. Cela vaut aussi bien pour les événements en présentiel que pour les événements en ligne. À l'instar des panels de citoyens européens, une surreprésentation des jeunes ou d'autres citoyens pourrait être envisagée. Il convient de veiller en particulier à ce que les panels soient animés de manière appropriée, par des modérateurs qualifiés.

5) Représentativité

"Les participants devraient être un microcosme du grand public. Cet objectif est atteint au moyen d'un échantillonnage aléatoire" représentant différentes origines géographiques, différents sexes, âges, milieux socio-économiques et/ou niveaux d'éducation dans le pays/la région concerné(e), comme l'indique également la *déclaration commune* pour les panels de citoyens européens. La sélection des participants doit prévoir des possibilités d'exclusion liée à des fonctions d'élus ou à des responsabilités politiques.

Le nombre de participants par panel est généralement compris entre 50 et 200 citoyens, en fonction du nombre d'habitants de l'État membre, de la région ou de la zone. Il convient de s'efforcer d'atteindre les personnes qui ne participent normalement pas aux débats publics ou politiques, par exemple en choisissant des cadres et des lieux facilement accessibles.

L'organisation de panels de citoyens sur place a montré une valeur ajoutée en termes de diversité et de qualité des interactions et du dialogue entre les participants. Lors des débats en ligne, il convient de tenir compte de la nécessité de prévoir davantage de pauses. Les sessions en ligne peuvent être scindées en plusieurs sessions.

6) Informations

"Les participants doivent avoir accès à un large éventail d'expertise et de faits précis, pertinents et accessibles" sur les fondements du thème à débattre afin de permettre une réflexion collective. Des procédures claires doivent être mises en place pour garantir que les connaissances fournies aux citoyens sont adéquates et équilibrées. Les citoyens doivent donc avoir la possibilité, à l'intérieur du domaine de leur panel, de choisir les thèmes spécifiques sur lesquels ils souhaitent se concentrer et le type d'expertise dont ils ont besoin.

7) Délibération de groupe

"Les participants doivent pouvoir trouver un terrain d'entente pour étayer les recommandations collectives qu'ils formulent à l'intention de l'autorité publique. Cela implique une écoute minutieuse et active, la pondération et la prise en compte de multiples points de vue, la possibilité pour chaque participant de s'exprimer, un ensemble de différents formats alternant entre

discussions et activités en petits groupes et lors de l'assemblée plénière ainsi que la présence de modérateurs qualifiés". Les organisateurs doivent prévoir la présence d'un **modérateur pour mener les discussions** lors de l'assemblée plénière du panel et dans les sous-groupes de plus petite taille comptant environ 10 personnes par table. Les sous-groupes discutent et formulent des recommandations qui seront ensuite débattues et approuvées par l'assemblée plénière du panel. Les modérateurs doivent être **neutres et qualifiés**.

8) Durée

"La délibération nécessite suffisamment de temps pour que les participants étudient, mettent en balance les données et élaborent des recommandations éclairées, en raison de la complexité de la plupart des problèmes abordés". **Au moins 4 à 6 jours de réunion** (par exemple, deux ou trois week-ends) pourraient être prévus pour aborder des thèmes complexes dans le cadre d'un processus de délibération nationale. Plusieurs panels de citoyens décentralisés pourraient également se réunir dans un État membre, selon la même méthode.

9) Intégrité

Afin de garantir l'intégrité de l'exercice, *"le processus doit être géré par une équipe de coordination indépendante différente de l'autorité publique donnant mandat"*.

10) Protection de la vie privée

Les panels de citoyens nationaux doivent garantir la protection de la vie privée des participants et le respect des règles de l'UE en matière de protection des données. *"Il convient de respecter la vie privée des participants afin de les protéger de l'attention non souhaitée des médias et du harcèlement, et de préserver l'indépendance des participants, en veillant à ce qu'ils ne soient pas soudoyés ou soumis à des pressions de la part de groupes d'intérêt ou de militants"*.

11) Évaluation

"Les participants doivent procéder à une évaluation anonyme du processus sur la base de critères objectifs (par exemple, la quantité et la diversité des informations fournies, le temps consacré à l'étude, l'indépendance de la modération)". Un questionnaire pourrait être adressé au début et à la fin du processus, afin d'évaluer le degré de satisfaction à l'égard du processus, et les enseignements qu'ils auront éventuellement tirés grâce aux méthodes de délibération des panels.